

Réunion du bureau de l'AFE - 21 mai 2010

La réunion a commencé par un moment de recueillement mémoire de Paul Clave, ancien élu au CSFE.

En matière de mouvements intervenus au sein de l'assemblée, la démission de Christine Auclair au 30 juin 2010 est annoncée.

1. Intervention de Geneviève Colot, députée, et Sophie Joissains, sénatrice, relative à l'étude d'impact de la prise en charge des frais de scolarité (PEC)

Le président de la commission culture, enseignement et audiovisuel John MacColl fait une première présentation. Il se dit satisfait que la demande d'audit de la prise en charge, faite par l'assemblée, ait obtenu une réponse et regrette simplement le court temps alloué à la mission des deux parlementaires.

Il souligne que la PEC ne peut pas être étudiée de façon isolée. Elle s'inscrit dans cadre de l'enseignement français à l'étranger. C'est une mesure d'aide aux familles qui doit prendre en compte le budget de l'enseignement français à l'étranger; il faut bien comprendre qu'il y a un effet de vases communicants avec par exemple une hausse induite des frais de scolarité.

Lors des états généraux de l'enseignement français à l'étranger, il avait déjà été souligné que les deux tiers de cet enseignement étaient déjà financés par les familles. La prise en charge part donc d'un bon sentiment. Mais il faut rester lucide et observer ses conséquences: les conseillers à l'AFE ont un devoir de vérité et de responsabilité, dans un esprit constructif.

Une des conséquences de la mesure aujourd'hui, avec le moratoire, est qu'il y a deux catégories de familles: un tiers qui est aidé (via les bourses et la PEC) et le reste (dont une bonne part de familles modestes) qui ne bénéficie d'aucune aide. On constate aussi une nette augmentation des frais de scolarité, avec un impact sur familles non aidées, mais aussi sur l'Etat à travers la PEC et les bourses. La PEC est aussi une incitation à la fin des aides des entreprises qui ne rechignaient pourtant pas à payer et payaient parfois des frais plus élevés. On constate aussi un afflux d'inscriptions d'élèves français, qui impacte sur les frais immobiliers. Le livre blanc « La France et l'Europe dans le monde » rendu par Alain Juppé et Louis Schweitzer en 2008 insistait d'ailleurs sur la nécessité d'avoir un réseau d'enseignement français à l'étranger en bonne santé.

Il estime que l'AFE doit avoir le courage de demander que cette aide soit mieux répartie et souligne que les conseillers cherchent à être constructifs et ne demandent pas mieux qu'à aider

Geneviève Colot présente la mission des deux parlementaires qui consiste à faire un bilan sur la gratuité des frais de scolarité pour les élèves des classes de lycée. Elle remercie l'AFE pour l'invitation. Elles soulignent qu'elles sont venues toutes deux écouter, pour qu'on leur dise comment cette mesure est ressentie sur le terrain. Elle-même est députée de l'Essonne depuis 9 ans, présidente du groupe d'étude des Français à l'étranger à l'Assemblée nationale, groupe qu'elle a beaucoup de mal à faire vivre (ce n'est pas un sujet primordial pour les députés). Elle est aussi rapporteure pour avis à la commission des Affaires étrangères, notamment pour le programme 151 concernant les Français de l'étranger. Elle a vécu avec ses enfants en Roumanie sous Ceausescu, et il lui en reste un attachement profond aux Français de l'étranger.

Sophie Joissains se présente à son tour. Elle est chargée de la même mission pour le Sénat (rapport). Elle souligne que c'est pour elle un plaisir de travailler sur ce sujet parmi l'AFE et que « le rayonnement de la France nous tient tous à cœur ». Elle estime que la PEC est une mesure promise par les différents Présidents de la République qui se sont succédés, dont on doit la mise en œuvre à Nicolas Sarkozy et qui est certainement améliorable. « Il est impératif pour nous de travailler au maintien de cette mesure », a-t-elle ajouté en soulignant que certains ministres l'orgnaient sur le budget de la PEC.

Christian Cointat (groupe majorité présidentielle) annonce qu'il va faire de la politique pragmatique. « Quand on me donne quelque chose je prends, et on essaie d'adapter au mieux. » Il affirme qu'aucun Président de la République n'a jamais tenu ses promesses aux Français de l'étranger avant l'actuel (« *FAUX!* » se sont exclamés plusieurs membres de notre groupe) qui a mis en place les députés des Français de l'étranger et la prise en charge des frais de scolarité. On a apporté des crédits supplémentaires qu'on n'aurait jamais eus (« *FAUX!* ») dit-il. Il affirme que les frais supplémentaires subis par l'AEFE n'ont aucun rapport avec la PEC. « Ne mélangeons pas. Ne soyons pas maladroits pour les perdre, » dit-il avant d'ajouter que la PEC est une excellente mesure, pas du tout inéquitable. Il se félicite de l'afflux d'enfants français dans les établissements du réseau. Il conclut en soulignant que le groupe majorité présidentielle ne se reconnaît en rien dans les propos de John MacColl.

Monique Cerisier ben Guiga intervient pour souligner qu'il n'est pas acceptable qu'il soit répété que les candidats socialistes ont tous proposé la gratuité ; « cela fait des années que nous avons compris que cela n'était pas possible ».

Dominique Depriester se dit très heureux qu'un travail parlementaire soit mis en place pour faire le bilan de la PEC. Il regrette que le vœu demandant la participation d'un membre de la commission enseignement de l'AFE à ce travail n'ait pas été suivi, mais apprécie que les parlementaires soient là devant l'AFE...

Il souligne que le moratoire, avec l'application de la mesure aux seules classes de lycée, est à l'origine d'une très grande injustice. Dans les commissions locales des bourses, un véritable malaise est ressenti, avec l'exclusion de certaines catégories de familles du système d'aide à la scolarité à la suite de mesures techniques, alors qu'on accorde sans limite la gratuité à certaines catégories. Il souligne un facteur objectif: le taux de satisfaction des demandes de bourse. Celui-ci augmente: les commissions locales des bourses sont plus « coulantes » parce que les inégalités créées par la PEC y incitent. On ne veut pas de cette gratuité-là, simplement liée au lycée, qui a des conséquences en particulier avec la diminution du nombre d'élèves nationaux dans les écoles françaises à l'étranger, mais aussi l'augmentation des contraintes qui pèsent que l'AEFE (immobilier, cotisations retraites...) L'éviction de fait des enfants nationaux met à mal le rôle de rayonnement culturel de nos établissements. La PEC est une mesure coûteuse pour le contribuable, inique, qui devrait être remplacé par un mécanisme similaire aux bourses pour une plus juste répartition des aides de l'Etat, dès la maternelle, qui s'ouvriraient ainsi aux familles françaises modestes.

La **sénatrice Joissains** demande des explications sur l'avantage familial des fonctionnaires français à l'étranger qui est l'objet d'une mesure technique dont **Dominique Depriester** parlait. Celui-ci lui explique que les textes n'établissent pas de lien entre cet avantage – qui doit certes être au moins égal aux frais de scolarité de l'établissement français le plus proche, mais pour lequel les textes n'établissent aucun rôle de prise en charge des frais de scolarité.

Jean-Louis Mainguy (groupe union de la majorité) commence par affirmer que la PEC est une très bonne chose qui est arrivée aux Français de l'étranger. Mais il souhaite rapporter une expérience de terrain. Dans sa circonscription de Beyrouth, il y a 900 dossiers de bourse à étudier tous les ans, certains doivent être fouillés ce qui représente un travail très important, un travail de conscience, car « nous devons être équitables ». « Cette année sincèrement nous n'avons pas pu jouer le jeu de l'équité, nous sommes sortis de commission avec un malaise », ajoute-t-il. Pourquoi: l'abattement supplémentaire fausse le calcul et pénalise nombreuses familles au niveau de vie moyen (elles passent d'un taux de bourse de 80 % à 30 % et ne peuvent pas payer la différence). La PEC creuse le fossé entre le système de bourses et celui des trois années de lycée. M. Massin avait proposé re-calibrage au bout de quelques années. « Il faut que nous nous penchions tous sur le fait d'être dans l'équité et qu'un véritable re-calibrage soit fait sur le terrain » a-t-il estimé.

La **sénatrice Joissains** demande des détails sur les abattements supplémentaires.

Jean-Yves Leconte souligne qu'il faut se poser la question de savoir si chaque euro dépensé par le contribuable est un euro utile. La PEC représente 30 millions d'euros, pour 5 000 jeunes. Les bourses: 60 millions, pour 20 000 bénéficiaires, sur critères sociaux. La PEC développe les discriminations et crée des problèmes de fonctionnement: on a besoin de l'implication des pays d'accueil mais on ne peut pas leur demander de tout financer avec la PEC qui ne bénéficie qu'aux Français. Il y a aussi une discrimination en fonction des employeurs. Les contributions des familles au budget de l'Etat sont croissantes, ce qui est exclusivement dû à la PEC et non au fonctionnement des établissements. Les chiffres montrent que ce n'est pas tenable, il n'y aura pas d'argent pour le reste. Il faut revoir l'ensemble du dispositif.

Robert Labro (groupe union de la majorité) veut lui aussi rapporter son « expérience de terrain ». Il estime d'abord qu'on mélange tout. Entre PEC et bourses, il n'y a pas d'amalgame, ce sont des budgets différents (*là encore, notre groupe souligne combien ces propos sont erronés*). Pour lui, sur le terrain, ceux qui sont contre la PEC, ce sont les professeurs et les syndicats (ils ont sur la défense des avantages acquis, mais l'Etat ne va pas payer deux fois), le personnel consulaire (qu'il pense vexé que tous les enfants puissent bénéficier des établissements français et plus seulement les leurs). Les inégalités des bourses sont effacées par la PEC. Il s'inscrit enfin en contre des arguments soulignant que les Français de l'étranger n'auraient pas droit à la gratuité parce qu'ils ne paient pas d'impôts: en France, 50 % des gens ne paient pas d'impôts.

Monique Cerisier ben Guiga rappelle qu'elle est rapporteure pour avis sur les crédits d'action culturelle. Elle souligne que la PEC et les bourses sont dans la même enveloppe. Les deux parlementaires chargées d'évaluer la PEC ont beaucoup de documentation à utiliser: rapports budgétaires, mission d'évaluation de l'Assemblée nationale... Elle souligne que, dans une situation financière serrée, la seule ligne budgétaire qui ne peut pas être contrôlée dans budget de l'AEFE est celle de la PEC. On rogne sur tout le reste: masse salariale, immobilier et travaux, bourses. Il n'y a qu'un tiers des enfants français à l'étranger qui vont à l'école française. La mesure telle qu'elle est appliquée n'est pas acceptable. Elle ne veut pas de pouvoir personnel, avec des mesures décidées et imposées sans étude d'impact...

Francis Nizet (groupe union de la majorité) estime que M. MacColl a fait une synthèse édulcorée. Il revient sur les fonctionnaires qui ont un avantage familial. Il qualifie d'« obscène » le fait qu'ils veuillent « toucher la PEC deux fois ». Concernant l'éviction des élèves étrangers: l'évolution depuis 3 ans ne la démontre pas, selon lui. L'argument de l'impôt ne compte pas en France, la présence à l'étranger est une forme d'impôt en soi.

Hélène Conway, s'adressant aux deux parlementaires, leur demande: « vous avez rencontré le Président de la République au sujet de la PEC: la volonté politique derrière sa mise en place sera-t-elle suivi de moyens suffisants? » La seule garantie budgétaire est celle d'aujourd'hui. Il faut aussi travailler avec les établissements un par un pour ne pas que les frais de scolarité soient exponentiels.

Gérard Michon (groupe majorité présidentielle): souligne que, souvent, on se base plus sur le statut des familles que sur leurs revenus. Les instructions sont mal lues. Il y a une enveloppe commune. Une partie au moins de cette assemblée revendique que tout ou partie des charges financières de l'enseignement français à l'étranger soit pris en charge par l'Education nationale. Il faudrait peut-être que la PEC soit liée au budget de l'Education nationale. La PEC permet de « récompenser » les familles qui ont fait un effort financier pour scolariser leurs enfants pendant des années dans le système français.

André Ferrand (groupe union de la majorité) déclare: « nous sommes tous très reconnaissants au Président de la République de cette mesure très généreuse très bien reçue par les Français de l'étranger et qui a apporté un surplus de recettes à l'AEFE. Tout ce qui a été dit ou presque est vrai, la

question est très complexe.» La mesure n'a pas que des effets positifs. Par exemple, les organisations internationales de Washington se posent la question de savoir si elles vont continuer à rembourser les frais de la scolarité des enfants de leurs salariés. Il faut encadrer et réguler la mesure: faut-il la plafonner en fonction des frais de scolarité et en fonction du revenu des parents? En tout cas, il faut gommer le sentiment d'injustice et d'inégalité.

Martine Schoeppner (groupe union de la majorité) souligne l'augmentation souvent très importante des frais de scolarité. Il y a une relation avec la PEC. De nombreux établissements les ont augmentés dans les trois classes de lycée pour en faire autre chose.

François Saint-Paul, directeur des Français à l'étranger, souligne combien le débat est intense. Il s'autorise deux remarques. Tout d'abord, les consulats et leurs fonctionnaires font leur travail. La charge de l'examen des dossiers est très lourde, il peut y avoir des difficultés mais il n'accepte pas les accusations d'une attitude inique. Ensuite, le statu quo réglementaire ne signifie pas le statu quo financier: quand on regarde les prévisions, on constate une croissance forte des dépenses, à conditions égales. La question centrale est celle de l'adéquation des moyens et des besoins, ce sera le Parlement qui décidera. Pour lui, il n'y aurait rien de pire que la sous-budgétisation. Entre le moment où les mesures de régulations sont décidées et le moment où elles ont des conséquences entières, il se passe 18 mois, il faut donc bien provisionner.

Soledad Margareto se dit étonnée d'entendre dire que les tarifs des classes de lycée sont particulièrement plus chers que les autres. Parler des bourses comme un hors sujet, c'est exagéré. Le terme « gratuité » lui paraît peu approprié, notamment eu égard au danger que cela pose par rapport aux discriminations parmi les citoyens européens. Cela peut en plus impliquer la gratuité pour tous. Elle précise: « Nous ne refusons pas l'argent que donne l'Etat pour la gratuité, le problème réside dans la façon de distribuer cet argent. » Il faut essayer de faire en sorte que l'accès soit le plus large possible, et donc toucher plus de familles. Elle partage le malaise ressenti lors des commissions locales des bourses.

La députée Colot résume ce qu'elle a retenu des interventions: la PEC est une mesure bien reçue, généreuse, mais qui pose des problèmes complexes. C'est leur mission justement de régler ces problèmes.

La **sénatrice Joissains** explique qu'elles sont à la disposition des conseillers pour comprendre. Elles pourront prendre contact avec les uns et les autres.

2. Intervention du Général de division de Crémières, Directeur, Direction du service national, au sujet de l'évolution de la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD)

La JAPD existe depuis 11 ans. En 2009, 760 000 jeunes en France et à l'étranger ont fait leur JAPD, pour un total de 8 millions de jeunes à ce jour. A l'étranger, la mission de mise en œuvre est confiée au ministère des Affaires étrangères. Une rénovation du dispositif est en cours.

D'après les chiffres communiqués par les postes, les JAPD à l'étranger on concerné en 2009: 5 900 jeunes convoqués et 2 000 participants (soit un taux de participation de 30 %). La répartition géographique des participants montre de bons résultats en Afrique et en Europe, sans doute grâce à la culture militaire locale. Un logiciel permet l'envoi de statistiques directement exploitables par les postes. Les résultats sont intéressants et montrent notamment que les binationaux ne sont pas moins intéressés. L'absentéisme à la JAPD est dû à certains paramètres: coût des transports, motivation individuelle des personnes qui sont en charge dans les postes, motivation des participants.

La rénovation est lancée depuis 6 mois et arrive à maturation. D'abord, l'existence de la JAPD a été confirmée par le livre blanc sur la défense et la sécurité. Le ministère de la Défense est en train

d'adapter le message, l'étendant de la défense à la sécurité collective. Une rénovation et une adaptation du discours sont aussi en cours. Il s'agit aussi d'enlever la désuétude du message et du support. Par exemple, les DVD aujourd'hui sont presque ringards, donc une mise à jour est prévue pour donner de la souplesse dans l'utilisation des supports et leur donner un côté plus moderne. Enfin, il s'agit de rénover aussi la pédagogie et le message. Il précise qu'en France, les intervenants sont tous militaires.

Parmi les chantiers de la rénovation, il y a celui qui permettra de faire le recensement des jeunes via Internet, leur convocation, ainsi que tout le dialogue autour du choix de la date et lieux. Les jeunes vont avoir un espace JAPD, consultable de partout. Il y aura aussi un espace privé pour les intervenants.

Une deuxième série de réorganisations concerne la rentabilisation de cette journée qui coûte cher. Pendant la JAPD, une instruction sur les gestes élémentaires de secourisme est déjà en place. On y intégrera la mise en œuvre de défibrillateurs, un test de détection de difficultés de lecture, entièrement automatisé maintenant, auquel on va ajouter un test de numéracie (capacité à manier les chiffres) à l'été 2011.

Dans la loi, une visite médicale est prévue à l'occasion de la JAPD. Elle n'a jamais été mise en œuvre à cause du coût que cela représente. Une des pistes serait de réaliser cette visite sous la forme d'une consultation avec un médecin de ville, où le médecin pourrait parler au jeune de problématiques qui peuvent le concerner, comme les addictions. Un coupon envoyé aux jeunes à remplir par le médecin pour attester la réalisation de la visite va être mis en place, avec une expérimentation sur 5 départements pour commencer.

L'après-JAPD va aussi être renforcé. Jusqu'à présent, les 10 % de jeunes qui échouent aux tests font l'objet de statistiques, mais ne font pas l'objet d'un suivi individuel. Pour l'instant, les difficultés d'insertion professionnelle sont signalées aux « plateformes de décrochage » (vraisemblablement, seul leur état-civil est transmis, en raison des contraintes de la CNIL). De fait, seul 20 % des jeunes en difficulté repérés sont l'objet d'un suivi : le but est de tendre vers 100 %.

Une proportion importante de jeunes militaires a entendu parler des carrières militaires pour la première fois pendant la JAPD. Tous les bénévoles, toutes les façons d'exercer sa citoyenneté seront développés. Une information sur le service civique (qui peut aussi s'effectuer à l'étranger) sera donnée. D'ailleurs, l'appellation de la journée va changer, pour devenir la journée défense et citoyenneté (JDC).

En outre, les services vont essayer d'ajouter un peu de solennité à la journée, avec la présence d'un drapeau français, d'une Marianne, la participation des élus locaux, avec la remise d'un certificat par exemple. La JDC s'inscrit dans un ensemble de mesures visant à créer un véritable parcours autour de la citoyenneté avec comme étapes la JDC, la remise de la carte d'électeur... Elle s'inscrira parmi les propositions de Patrick Beaudouin, député en mission auprès du Premier ministre sur la formation à la citoyenneté (UMP).

La rénovation de la JAPD concernera aussi les Français de l'étranger, dans certains cas les choses seront facilitées (avec l'accès à une interface par Internet par exemple).

*

Echanges avec la salle

Le président de la commission temporaire des anciens combattants, **Alexandre Laurent**, souligne que la conscription n'est pas supprimée, elle est suspendue. Il souligne que dans certains pays la JAPD

n'est pas organisée pour les jeunes Français, comme en Belgique. Il est alors impossible, selon lui, d'avoir le certificat d'accomplissement de la JAPD, indispensable pour passer certains concours et examens. Il lui est répondu que le ministère des Affaires étrangères est en mesure de délivrer les attestations, même quand la journée n'a pas été effectuée. L'envoi peut être étoffé par de la documentation et une invitation à se rendre sur le site Internet.

En réponse à un conseiller regrettant la fin de la conscription et suggérant que le service civil pourrait la remplacer en permettant un brassage des populations, le général de Crémiers rappelle que le brassage social de la fin du service militaire n'était plus qu'une illusion (beaucoup ne le faisaient plus : jeunes en très grande difficulté, fils d'agriculteurs, jeunes issus de la bourgeoisie...)

A la suite d'une remarque concernant le coût de la visite médicale à l'étranger, le Général affirme que celle-ci ne sera vraisemblablement pas appliquée à l'étranger. Il estime qu'il n'y a pas de solution universelle pour tous les pays.

Les discours et les supports doivent s'adapter au public (par exemple aux jeunes binationaux) et à chaque type de conférencier. Ces derniers vont pouvoir piocher dans un répertoire plus large.

A la suite d'une intervention d'**Hélène Conway** qui suggérait l'ajout d'un module ou deux qui seraient particulièrement adaptés aux jeunes Français de l'étranger (sur le vivre ensemble, l'Europe...), le Général de Crémiers a estimé que ce genre de modules visant à susciter un sentiment de cohésion et d'appartenance seraient en effet utiles.

Plusieurs élus se sont fait l'écho des problèmes de moyens (diminution des moyens financiers, disparition du personnel militaire dans certaines ambassades, fermeture de certains consulats...)

M. de Marquis de la DFAE souligne que ses services sont toujours demandeurs et preneur d'une réunion avec la Défense sur la JDC à l'étranger. Il souligne qu'il est important pour les intervenants d'avoir un matériel à disposition. La mise en place de la JDC sera aussi l'occasion d'envoyer un télégramme circulaire rappelant aux postes certaines obligations et la nécessité de s'appuyer sur toutes les ressources vives : officiers de réserve, enseignants, élus...

3. Débat sur le report éventuel des élections à l'AFE

François Saint-Paul, directeur de la DFAE, rappelle que l'avis de l'AFE est sollicité sur la question du report des élections à l'AFE.

Il rappelle que les deux tours des législatives, les deux tours des présidentielles et un tour des élections à l'AFE sont prévus en 2012. Ce sera lourd à gérer. Se pose donc la question du report de l'élection AFE. Une proposition de loi allant dans ce sens a été déposée au Sénat par M. del Picchia.

L'administration fera ce qu'on lui dira de faire, donc lui-même n'a pas de position. Il ne se permet donc que de donner son sentiment personnel : sur tous les plans (juridique, informatique, organisationnel...) Il aborde la question avec un esprit vierge, car il est neuf dans ses fonctions. Sa tendance est d'être favorable au report. Il souligne en effet la lourdeur du calendrier. L'organisation des élections législatives pour la première fois à l'étranger est un chantier lourd sur lequel « nous n'avons pas le droit de nous rater » : c'est une chance pour les élus, l'AFE et l'administration.

La tenue simultanée de toutes ces élections pourrait selon lui accroître les risques en termes de sécurité juridique, avec les différents régimes de campagne. Il y a un risque de tamponnage et d'accroissement des contentieux. Il serait bon de « dégager le terrain » pour 2012 pour le bon déroulement de cette première.

De son point de vue, l'argument selon lequel la tenue simultanée des élections législatives pour avoir une bonne participation n'est pas un argument certain ! Il peut être inversé : réussissons les législatives, y-compris pour le vote électronique, et on aura une bonne élection à l'AFE.

Si l'AFE pouvait s'exprimer dans ce sens-là, ce serait une manifestation de force sur sa capacité de s'exprimer de façon consensuelle dans le sens de l'intérêt général.

Jean-Yves Leconte, qui préside la réunion, se fait le relai de la demande d'un avis de l'AFE sur le sujet.

Le président de la commission des lois et règlements, **Georges-Francis Seingry**, explique que le bureau de la commission des lois a fait le point et constate qu'il n'y a pas d'unanimité sur le sujet. Considérant cela, la commission a souhaité renvoyer cette question à la prochaine plénière pour que l'ensemble de la commission puisse y réfléchir et que le fruit des réflexions puisse être soumis à l'assemblée réunie en plénière.

Claudine Schmid (groupe majorité présidentielle) mentionne que le sénateur Cointat a aussi déposé une proposition de loi, allant dans un sens différent. Elle demande pourquoi l'administration ne dépose pas un projet de loi (*notons qu'un projet de loi est en fait déposé par le gouvernement*).

François Nicoulaud souligne que le report des élections est l'occasion de repartir du bon pied. La configuration de notre assemblée sera légèrement modifiée après les législatives. Il ne faut pas passer à côté de ces questions, les recommandations du Conseil constitutionnel en matière d'équilibre démographique, par exemple.

Christian Cointat (groupe majorité présidentielle) estime que la question est à traiter de manière « non passionnelle ». « On ne modifie pas les dates des élections comme ça dans une démocratie. On ne peut le faire que pour des questions extrêmement graves et généralement constitutionnelles. Là c'est une question de quantité de travail », pense-t-il. L'AFE et la communauté qu'elle représente y gagnent-elles ou y perdent-elles? Personnellement, il croit qu'il y a là une chance de hisser les élections à l'AFE au même niveau que les autres. Si report il y a, ce devrait être en 2014 car il y aurait un sens, en même temps que les élections territoriales. Autre dimension: donner les mêmes règles de campagne aux deux scrutins. Le plus sage ce serait que le gouvernement prenne ses responsabilités et propose par un projet de loi de reporter les élections. Là, il s'inclinerait.

Jean-Pierre Cantegrit (groupe union de la majorité) souligne que son groupe se prononcera début septembre à ce sujet et qu'il parle à titre personnel. Il lui a semblé que la majorité des conseillers était pour le report des élections. Il félicite le président de la commission des lois de sa décision : comme cela tout le monde pourra s'exprimer. Il pense que reporter l'élection d'un an est une mesure de sagesse et comprend que l'administration ne puisse pas demander le report des élections. Elle ne peut qu'attirer l'attention sur les difficultés possibles. Il serait sage de reporter cette élection. Il ne faut pas créer de confusion entre AFE et députés.

Marie-Françoise d'Anglemont de Tassigny (groupe union de la majorité) souligne cas de la Suisse: il y a impossibilité d'organiser tout en même temps dans ce pays où la communauté française est la plus grande à l'étranger (c'est là une remontée des propos de l'ambassadeur).

Monique Cerisier ben Guiga souhaite que l'exécutif prenne ses responsabilités: soit il donne à l'administration les moyens de réussir les 5 scrutins la même année, soit il propose un projet de loi reportant les élections. Si on reporte l'élection, il faut en profiter pour améliorer le mode de scrutin, qu'on revoit la carte électorale pour une meilleure prise en compte des critères démographiques et enfin qu'on fasse bien attention à la participation (un an après une grosse mobilisation électorale). Il faudrait aligner dates et durée de mandat avec les dates d'élection.

Jean-Yves Leconte rappelle le vœu adopté au mois de mars par l'assemblée sur la manière de faire évoluer les dates pour qu'elles coïncident avec les élections territoriales.

André Ferrand (groupe union de la majorité) souligne qu'un code électoral et des règles claires doivent être établis pour la prochaine élection à l'AFE. Il estime que le guide des élections de 2009 était « un torchon ».

4. Point d'information de la DFAE (Projet de Loi de Finances 2011)

François Saint-Paul, directeur de la DFAE, explique que les discussions budgétaires sur le triennum 2011-2013 sont en cours. Les arbitrages n'ont pas été rendus, il ne peut pas en dire plus.

Il a souligné l'importance des crédits du pôle social, y-compris la ligne budgétaire qui avait été diminuée en 2010 et re-augmentée lors du débat parlementaire. Les discussions semblent favorables à leur préservation. « C'est déjà considérable, on est dans la norme -5 % ». Le serrage budgétaire actuel est sans précédent, il concerne tous les ministères. Autre point important: la PEC et les bourses. Les estimations sur l'évolution de l'ensemble sur les trois prochaines années prennent en compte l'augmentation du nombre de demandes et le prix unitaire de la bourse ou de la PEC (avec toujours comme objectif l'autofinancement des établissements) et l'évolution du taux de change. Les dépenses d'aide à la scolarité devraient passer de 100 millions d'euros aujourd'hui à 177 millions en 2013.

Il souligne la question de la sous-budgétisation (il s'écoule 18 mois entre la décision budgétaire et sa mise en application) : « quand les caisses sont vides, elles sont vides. »

Suite à une question sur le budget alloué à l'action sociale et la participation financière de l'Etat à la troisième catégorie aidée de la CFE, M. Saint-Paul insiste à nouveau sur le contexte budgétaire extrêmement contraint. « Si on arrive au maintien, on est déjà au-dessus de la moyenne. »

Le bilan des commissions permanentes « action sociale » et « emploi/formation professionnelle » évoqué dans l'ordre du jour s'est résumé à la distribution de documents papier, joints au présent compte rendu.

5. Point d'information du Directeur du Centre de crise Serge Mostura

a) Fermeture de l'espace aérien à la suite de l'éruption du volcan *(une fiche est distribuée, voir document joint)*

100 à 120 000 Français se sont retrouvés « coincés » à l'étranger. Quand il s'agit de voyages à forfait, on sait pour combien de temps les personnes voyagent, c'est le cas aussi s'ils voyagent sur une compagnie française, mais pour le reste on ne peut qu'évaluer le nombre de personnes concernées. L'action du centre de crise s'est faite en lien avec la cellule du ministère des Transports. Il s'agissait essentiellement d'orienter les avions vers les points où les Français coincés étaient le plus nombreux: Amérique du Nord, Asie (extrême Orient et Inde). Les difficultés survenaient à cause d'une combinaison entre le nombre de Français voyageant à cette époque et la réaction des voyageurs et des autorités locales pour aider les Français en difficulté. Le centre de crise relayait les informations transmises par les postes à l'étranger. Ce sont bien les ambassades et consulats qui ont été en première ligne. Dans l'immense majorité des cas, la réaction des postes a été plus que remarquable : la sécurité des Français de l'étranger, c'est quelque chose qui se traite localement. Il salue donc la remarquable capacité de réaction et d'organisation de notre réseau et au-delà les capacités de solidarité de la communauté française et des associations. Elles ont joué un grand rôle dans le besoin d'accueil et d'écoute.

Concernant le volet budgétaire, un accord de principe a été donné pour couvrir les dépenses de nos compatriotes « coincés » à hauteur d'un million d'euros. Entre 25 et 30 000 euros ont été demandés pour l'instant. Mais des demandes seront présentées lors du bilan de mi-gestion (fin mai, fin juin). Il s'agit surtout de l'achat de biens de première nécessité et d'avances.

Le million d'euro a fait l'objet d'un décret d'avance et n'a aucun lien avec les budgets des CCPAS.

Hélène Conway, forte de son expérience en Irlande, confirme l'existence d'une vraie solidarité entre le poste, les associations, les élus... Cela a été un vrai test. Elle demande à M. Mostura si des leçons ont été tirées, si des choses seraient faites autrement si la crise survenait aujourd'hui.

M. Mostura lui répond que dans les postes où les touristes sont très nombreux, il faudrait préparer avec eux la gestion des appels téléphoniques. Des dispositions techniques existent, notamment celle consistant à dériver des appels vers Paris. Des exercices avaient été faits et la démarche pourrait être systématisée. Mais le plus important c'est la démarche locale. Le bilan est très positif.

Marc Villard demande si on a connaissance de ce que les autres pays européens ont fait pour leurs ressortissants.

Serge Mostura lui répond que les pays étrangers ont fait sensiblement la même chose que la France: encourager les compagnies nationales à affréter plus de vols, en affréter certains, mettre en place tous les moyens permettant à leurs ressortissants de regagner leur pays. Après, tout est question de géographie: aux Pays-Bas, on peut revenir du Sud de l'Europe par car, le Royaume-Uni a envoyé des bateaux... Des réunions de coordination ont eu lieu où il a été demandé que les Français soient traités comme les autres nationaux européens et inversement.

b) Crise politique et violences en Thaïlande

Des tensions avaient déjà eu lieu fin 2008, mais cette fois-ci, le pays a connu une dizaine de jours de crise plus importante (du 13 mai à aujourd'hui), crise qui était latente jusque-là. Le bilan est de 82 morts et de 1 800 blessés (chiffres assez exceptionnels en Thaïlande). Il n'y a aucun Français parmi les victimes, mais un employé de France 24 est décédé.

Concernant les Français en difficulté dans le cadre de cette crise seuls trois cas ont été traités, dont une femme enceinte, et concernaient globalement des inquiétudes face aux événements. Aucune des trois personnes n'a quitté la Thaïlande, mais des dispositions ont été prises pour qu'elles puissent quitter le pays si elles le souhaitent.

La crise a généré peu d'appels, même s'il y a 9 000 inscrits Français et 37 000 Français de passage par an. Du 13 au 21 mai on a enregistré environ 100 appels à Bangkok et 300 à Paris : à 90 % c'étaient des appels de voyageurs se trouvant en Thaïlande demandant s'il y avait un risque que l'aéroport se trouve bloqué. La situation s'améliore aujourd'hui. La réouverture du lycée français est envisagée pour lundi, l'administration se donne le week-end pour confirmer.

La fiche « conseils aux voyageurs » sur la Thaïlande a été actualisée 19 fois depuis la mi-mars.

6. Point sur les orientations du rapport RGPP sur l'action de l'AEFE, par Anne-Marie Descôtes, directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Les conclusions de l'audit RGPP n'ont pas été rendues officiellement, mais il y a eu un pré-comité de suivi, occasion de faire le point sur l'audit.

La première phrase de conclusion est « il n'y a pas de trésor caché à l'AEFE ». L'audit constate que le réseau est globalement bien géré, avec des moyens qu'il convient de stabiliser, que le réseau est attractif. Il n'y a pas de dépenses inutiles.

Ensuite, l'AEFE est vue comme ayant plusieurs missions: continuité du service public pour les communautés françaises à l'étranger; activité de rayonnement et d'influence ; gestion de l'aide à la scolarité (travail exercé par délégation de l'administration). Ce sont trois choses à ne pas mélanger, parmi lesquelles il ne faut pas arbitrer et il ne revient pas à la directrice de déterminer l'aide aux familles.

Des questions relatives à la cartographie des établissements sont posées, il y a là un travail à mener avec la direction de la mondialisation (développements futurs: comment, avec quels statuts d'établissements...) L'AEFE est invitée à faire vivre au mieux le réseau qui existe mais aussi à trouver d'autres moyens de se développer, notamment avec l'idée de labelliser des filières dans des établissements du pays d'accueil.

Concernant la question des recettes, l'audit a clarifié qu'il y a deux sources de financement: les familles et l'Etat. Les autres sources sont rares et il n'y a pas de gisement miraculeux à trouver, notamment du côté des entreprises.

Du côté des dépenses, la mission d'audit a relevé qu'il y avait un mouvement important de diminution des postes d'expatriés et qu'on est maintenant à la limite de cet exercice. Il y a 1 100 postes d'expatriés sur un effectif en croissance, dont 600 postes d'encadrement et 500 enseignants qui ont tous des fonctions de conseil pédagogique ou dans des pays où il n'y a aucun vivier local ni de résident. Le seuil de 50 % de titulaires est un critère à retenir (inclus dans le plan d'orientation stratégique).

Les conséquences de la réunion sont importantes: maintien des expatriés (on ne parle plus de réduction), maintien de la part de 50 % de titulaires, réflexion sur la PEC (sujet d'une extrême sensibilité sur lequel il n'y a pas de réponse pour l'instant puisqu'une mission parlementaire a été mise en place).

Le plan d'orientation stratégique ayant été adopté, on est passé à la négociation du contrat d'objectifs et de moyens qui s'inscrit dans les discussions sur le budget triennal avec les autorités de tutelle.

Monique Cerisier ben Guiga: « votre exposé nous remplit d'aise: ce que nous disions depuis longtemps, les inspecteurs des finances l'ont découvert en 6 mois. Nous sommes confortés car l'action de l'agence et son évolution favorable pendant 20 ans est reconnue. »

Anne-Marie Descôtes souligne qu'effectivement les auditeurs avaient quelques idées simples et fausses sur l'agence en arrivant en mission. Elle remercie donc les membres de l'assemblée qui ont été interrogés à ce sujet. Elle espère maintenant un maintien, « que le diable ne revienne pas par la fenêtre après avoir été chassé par la porte ».

Jean-Yves Leconte fait part de ce qui est selon lui « le seul bémol qui méritait d'être exprimé » : peu d'élus ont été informés des journées de l'AEFE organisées à Paris à l'occasion des 20 ans de l'Agence.

Mme Descôtes reconnaît qu'il y a eu un moment de choix difficile, avec l'envoi de nombreuses invitations et qu'elle n'a pas ensuite vérifié précisément qui avait été invité.

Hélène Conway pose une question sur les trois établissements au Brésil dont les enseignants sont en grève pour le maintien de leur pouvoir d'achat. La dépréciation de l'euro a d'ailleurs certainement aussi des conséquences sur d'autres pays.

Anne-Marie Descôtes souligne que la question s'est posée aussi récemment en Colombie. La réponse la plus simple mais plus difficile à mettre en œuvre serait d'avoir une plus grande marge de manœuvre dans la gestion de l'ISVL. Elle veut essayer d'obtenir cette plus grande marge de manœuvre, d'autant plus que souvent l'ISVL est prise en charge à 100 % par les établissements et donc les familles : cela n'engendre pas de frais supplémentaires pour l'Etat. Elle a un déplacement prévu à Brasilia la semaine prochaine et espère qu'il sera l'occasion de pousser les discussions avec le ministère des Finances. Un effort substantiel pourrait être fait lors de la prochaine réévaluation, mais ce serait au sein d'une enveloppe, donc au détriment d'autres pays.

Bérangère El Anbassi souligne qu'il y a un préavis de grève des personnels enseignants du Maroc. L'avantage familial tient-il compte des frais de première inscription et des l'augmentation des frais de scolarité de cette année ?

Mme Descôtes lui annonce que l'avantage familial va couvrir les frais annuel et que la prise en charge des frais de première inscription est à l'étude. Ils n'existent pas partout et ont fortement augmenté par endroits récemment. L'AEFE est à la recherche d'une solution durable pour les personnels.

7. Information sur l'état d'avancement des travaux relatifs aux élections 2012, par la Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Odile Soupison de la DFAE fait le point sur la préparation des élections de 2012.

- volet organisationnel

L'administration a avancé sur ce sujet puisqu'une équipe dédiée aux élections 2012 sera mise en place. M. Didier Guilbert sera chargé de la coordination des élections 2012 (il est actuellement en poste à Alep et arrivera à la direction mi-août). Il y aura aussi un contractuel chef de projet informaticien dédié au vote électronique. L'administration va aussi s'appuyer sur les compétences qui existent : Eric Guérin (juridique), secrétariat général de l'AFE et collaboration de Marc Flateau, chargé de mission auprès du directeur. « A la mi-août nous aurons une équipe au complet dédiée à l'élection 2012. »

- volet juridique

Il y a deux ordonnances du 29 juillet 2009. Pour celle sur les circonscriptions la loi de ratification est publiée et validée par le Conseil constitutionnel. La deuxième sur un régime électoral prenant en compte les spécificités d'un scrutin à l'étranger est toujours en examen. Mais l'administration a déjà commencé à travailler sur la partie règlementaire, notamment sur les dispositions relatives aux trois modalités de vote. Celles sur le vote classique est préparé par le ministère de l'Intérieur, revu par la DFAE et de retour à l'Intérieur. Il n'y a pas encore de version finalisée. Concernant le vote par correspondance, cette partie n'est pas écrite, l'administration attendait les conclusions du commissaire du gouvernement au Conseil d'Etat et surtout les décisions du Conseil d'Etat pour rédiger de façon à éviter un maximum de difficultés.

- volet vote électronique

Le comité de suivi du vote électronique s'est réuni la veille. Quand les modalités auront été définies, le texte règlementaire pourra être écrit. Une prestation d'aide à la décision a été lancée, pour disposer de tous les éléments pour choisir entre différentes options (pour gérer l'avant-vote, le vote et l'après-vote). Un marché a été passé auprès d'une entreprise, avec l'audition le 10 juin du comité sur le vote électronique.

- mise à jour des listes électorales

Un télégramme est prêt à partir pour tous les postes concernant la mise à jour des listes électorales. Il s'agit d'apporter une attention particulière aux radiations, avec envoi automatique de lettres de relance. En 2011, les mises à jour devront être encore plus fréquentes, afin d'éviter que les commissions administratives des listes électorales se retrouvent avec une « montagne » de dossiers à vérifier.

François Nicoulaud se préoccupe de devoir recommencer les élections dans les circonscriptions où les résultats sont contestés, dans les mêmes conditions qu'en 2009. Le droit va-t-il évoluer, notamment en ce qui concerne la traçabilité du vote par correspondance et l'existence de signatures de référence ?

Mme Soupison fait savoir que, concernant ces circonscriptions, le jugement sera notifié dans la deuxième moitié du mois de juin, laissant un délai de trois mois pour organiser de nouvelles élections. Il faudra donc envoyer les convocations quasi le lendemain de la décision de justice et prévoir des élections durant la deuxième quinzaine du mois de septembre. Il est prévu qu'elles se tiennent à conditions juridiques constantes, sauf s'il y avait des préconisations dans la décision du Conseil d'Etat. Concernant le point particulier des votes par correspondance, l'administration centrale a anticipé l'éventualité d'une nouvelle élection en demandant aux six postes concernés de vérifier la présence des signatures de référence dans leur fichier. Pour ce qui est de la traçabilité, sauf recommandation, l'administration ne peut pas faire différemment dans un délai si court.

Elle ajoute que l'objectif de l'administration est d'organiser un vote électronique à blanc en grande nature fin 2011 pour tester le fonctionnement du système et être en mesure de l'ajuster, le cas échéant.

8. Questions orales et d'actualité

Cf documents réalisés par le secrétariat général de l'AFE.

9. Projet d'ordre du jour de la session de septembre 2010

Plusieurs invités vont être sollicités : François Baroin, ministre du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'Etat, Roselyne Bachelot, ministre de la Santé et des Sports, Luc Chatel, ministre de l'Education nationale, Mme Ancel, Sous-directrice de la protection des droits des personnes à la DFAE.

L'organisation du travail changera légèrement : le lundi matin, où a traditionnellement lieu l'allocution du ministre, s'ajouteront les premières réunions des deux commissions temporaires, qui se retrouveront ensuite le mardi matin. Cette nouveauté permettra aux commissions temporaires de se réunir deux fois. Jusqu'au mercredi après-midi, le reste du temps sera consacré aux travaux en commission, comme à l'accoutumée. La présentation du rapport annuel du directeur des Français à l'étranger aura lieu le jeudi matin.

Une cérémonie de ravivage de la flamme est prévue (date à déterminer). Les membres de l'AFE seront aussi invités à la Mairie de Paris le mercredi 8 septembre à 18h30. Lundi 6 septembre au soir, un événement autour de l'anniversaire de la CFE est également prévu.